



DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA REUSSITE EDUCATIVE
Affaire suivie par : Sofia Danet

Objet : Sectorisation Ville d'Elbeuf sur Seine

MONSIEUR BERTRAND BELLANGER
PRESIDENT
HOTEL DU DEPARTEMENT
QUAI JEAN MOULIN
76101 ROUEN Cedex

Elbeuf, le 11 janvier 2023

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville d'Elbeuf-sur-Seine, a adopté le nouveau périmètre scolaire pour le 1^{er} degré, répartissant les enfants dans les différentes écoles de la ville selon leur résidence.

Le Département de la Seine Maritime a engagé de façon concomitante, une étude de modification de la sectorisation des collèges Nelson Mandela à Elbeuf-sur-Seine et Jacques-Yves Cousteau à Caudebec-les-Elbeuf, visant à rééquilibrer les effectifs entre les deux établissements.

Je vous informe, à la suite de votre courrier en date du 16 décembre 2022 sollicitant l'avis du Conseil Municipal de la Ville d'Elbeuf-sur-Seine, qu'un projet de délibération sera présenté et soumis au vote lors de la séance du 10 février 2023.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,


Djoudé MERABET

Hôtel de ville

place A. Briand | BP 300
76503 ELBEUF SUR SEINE cedex
Tél. 02 32 96 90 10 | Fax 02 35 81 77 94

www.mairie-elbeuf.fr